

AVENANT n°1 AU REGLEMENT CADRE DES CONCOURS 2026 ANDRH

IL EST PREALABLEMENT RAPPELE CE QUI SUIT :

La « Société Organisatrice » :

ANDRH - Association Nationale des Directeurs des Ressources Humaines
Association à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901

Au siège social situé 37, rue de Caumartin - 75009 Paris
SIRET n°784 414 187 00061

organise du 29 au 30 janvier inclus le concours « HR Tech ANDRH », gratuit sans obligation d'achat (ci-après dénommés le « Concours »), annoncé et présenté, en tout ou partie sur les « Sites de la Société Organisatrice » et/ou les « Sites Tiers » suivants :

- sur le site ombrelle www.andrh.fr
- sur les pages Facebook, Linkedin, compte X, Instagram et/ou toute page ou compte d'un autre réseau social des Sites de la Société Organisatrice,
- ou via tout autre dispositif événementiel mis en place à cette occasion

selon les modalités particulières précisées dans le présent avenir.

Le présent avenir vient détailler les modalités des Concours définies dans le Règlement Cadre des Concours ANDRH 2026, déposé le **21 janvier 2026** à l'étude de la SCP NOCQUET-FLUTRE-MARCIREAU.

IL EST ARRETE CE QUI SUIT :

1. Conditions de participation

Pour participer au Concours, l'internaute exerçant une fonction RH ou ayant un métier en lien direct avec les RH, aura la possibilité de tenter sa chance par Internet via le(s) site(s) cité(s) en entête des présentes ou via tout autre dispositif événementiel mis en place à cette occasion.

2. Principe et modalités particulières du Concours :

Le gagnant sera tiré au sort parmi les personnes ayant rempli le formulaire d'inscription du jeu « HR Tech ANDRH ».

3. Mode de désignation et information du ou des gagnants :

A la fin de la session du Concours, le ou les gagnants pourront être désignés selon les modes sélectionnés ci-après :

- a. Gagnant tiré au sort par l'ANDRH

La période de tirage au sort sera la suivante : le 02/02/26

4. Dotations

Le(s) gagnant(s) désigné(s) se verra(ont) attribuer le(s) prix suivant(s) :

- 1 adhésion pour l'année 2026 d'une valeur estimative de 454 € HT.

Les prix seront mis à disposition par la Société Organisatrice, auprès du/des gagnant(s) uniquement suivant les informations fournies sur une base déclarative dans le formulaire de participation au Concours.

5. Données personnelles

A noter que le jeu concours « HR Tech ANDRH » est en partenariat avec CloserStill Media Limited. De ce fait et dans le partenariat prévu CloserStill Media Limited aura le droit a posteriori d'utiliser les données personnelles des participants qui seront récupérées durant le jeu concours.